86.133 0614

C1.

COMPTES ANNUELS

51

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : BOEHRINGER PHARMA

Forme juridique : Société Anonyme

Adresse : Avenue des Croix de Guerre N° : 90 Bte :

Code postal : 1120 Commune : BRUXELLES

Registre Commerce Lieu : BRUXELLES N° : 283.384

N° de T.V.A. (ou mention « non assujetti ») 403.049.945

DATE 24 / 05 /1983 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS AU 31 / 12 /1985 approuvés par l'assemblée générale du 12 / 05 / 1986

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 1985 au 31 / 12 /1985

Exercice précédent du 01 / 01 / 1984 au 31 / 12 /1984

ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- Mr Hans-Christoph BEYTHAN, Avocat, Rue J.P. Sauvage 11
  Kirchberg (G.D.L.), Administrateur;
- Mr Ernst KIES, Directeur de Sociétés, Boulevard Salentiny 14
  Luxembourg-Cents (G.D.L.), Administrateur;
- Mr François VREYS, Actuaire, Bisschoffenhof 9, 2130 Brasschaat, Administrateur;
- Mr Gérard BASTIN, Conseiller fiscal, Avenue des Alliés 32
  1410 Waterloo, Commissaire.

(éventuellement suite page .....)

Nombre de pages déposées : 21 (normalisées : 19 ; non normalisées : 2)

Numéros des pages normalisées, non déposées parce que sans objet : C4 bis et C5 bis

Le rapport de gestion — ~~a été déposé au greffe du tribunal de commerce~~

— peut être consulté et obtenu au siège social de la société

Signature (nom et qualité)

R. LEYTENS
Directeur Financier

Signature (nom et qualité)

M. VISSART
Administrateur Délégué

31.049. 25-10-84. © Banque Nationale de Belgique.

NAT. 40	GR 02	Date du dépôt 11. VI. 1986	Pages 21	L F	ZONE RESERVEE CM 2 P 1 T 1	N° FILM 86.133	PAGE 0615	1 9
T.V.A.	403.049.945							C2.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
1. BILAN APRES REPARTITION			
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	119.788	112.250
I. Frais d'établissement (ann. I)	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21		1.666
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	116.420	107.246
A. Terrains et constructions.	22	68.633	70.895
B. Installations, machines et outillage	23	11.137	10.152
C. Mobilier et matériel roulant	24	4.483	3.176
D. Location-financement et droits similaires	25	29.823	23.023
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	2.344	
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	3.368	3.338
A. Entreprises liées.	280/1		1.482
1. Participations.	280		1.482
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	1.482	
1. Participations.	282	1.482	
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8	1.886	1.856
1. Actions et parts	284		
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	1.886	1.856
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	368.492	281.152
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances.	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	91.747	87.136
A. Stocks.	30/36	91.747	87.136
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis.	33		
4. Marchandises	34	91.747	87.136
5. Immeubles destinés à la vente.	35		
6. Acomptes versés.	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	207.719	169.638
A. Créances commerciales	40	204.840	166.757
B. Autres créances.	41	2.879	2.881
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53		
A. Actions propres.	50		
B. Autres placements	51/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	67.990	23.251
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	1.036	1.127
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	488.280	393.402

31.049. 18-2-85. © Banque Nationale de Belgique.

86.133 0616

T.V.A. 403.049.945 — C3.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	150.231	128.339
I. Capital (ann. VIII)	10	50.000	50.000
A. Capital souscrit	100	50.000	50.000
B. Capital non appelé (–)	101	( )	( )
II. Primes d'émission	11	16.500	16.500
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	83.587	61.767
A. Réserve légale	130	5.000	3.080
B. Réserves indisponibles	131	887	887
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311	887	887
C. Réserves immunisées	132	3.700	1.300
D. Réserves disponibles	133	74.000	56.500
V. Bénéfice reporté	140	144	72
Perte reportée (–)	141	( )	( )
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES **VII. Provisions pour risques et charges**	16	8.794	7.634
A. Pensions et obligations similaires	160		
B. Charges fiscales	161		
C. Grosses réparations et gros entretien	162		
D. Autres risques et charges (ann. IX)	163/9	8.794	7.634
DETTES	17/49	329.255	257.429
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	48.381	46.687
A. Dettes financières	170/4	48.381	46.687
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	20.381	15.687
4. Etablissements de crédit	173	28.000	31.000
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	274.282	209.329
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	21.476	13.728
B. Dettes financières	43	3.333	2.500
1. Etablissements de crédit	430/8	3.333	2.500
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	205.397	162.058
1. Fournisseurs	440/4	205.397	162.058
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46	4.718	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	27.557	21.935
1. Impôts	450/3	14.478	7.339
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	13.079	14.596
F. Autres dettes	47/48	11.801	9.108
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	6.592	1.413
TOTAL DU PASSIF	10/49	488.280	393.402

31.049. 25-10-84. © Banque Nationale de Belgique.

86.133 0617

T.V.A. 403.049.945

C4.

2. COMPTE DE RESULTATS
(sous la forme de liste)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
I. Ventes et prestations	70/74	904.040	739.924
A. Chiffre d'affaires (ann. XII, A)	70	871.561	709.532
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction −)	71		
C. Production immobilisée	72	5.360	7.500
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	27.119	22.892
II. Coût des ventes et des prestations (−)	60/64	(869.160)	(695.403)
A. Approvisionnements et marchandises	60	547.789	424.919
1. Achats	600/8	552.400	431.672
2. Variation des stocks (augmentation −, réduction +)	609	(4.611)	(6.753)
B. Services et biens divers	61	131.046	111.739
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	144.043	126.718
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	31.811	20.914
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises −) (ann. XII, D)	631/4	7.500	6.765
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises −) (ann. XII, C3 et E)	635/7	5.896	3.687
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	1.075	661
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (−)	649	( )	( )
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	34.880	44.521
Perte d'exploitation (−)	64/70	( )	( )
IV. Produits financiers	75	3.773	1.417
A. Produits des immobilisations financières	750		
B. Produits des actifs circulants	751	2.793	381
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	980	1.036
V. Charges financières (−)	65	(17.813)	(17.064)
A. Charges des dettes (ann. XIII, B)	650	16.633	16.633
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +, reprises −) (ann. XIII, C)	651		
C. Autres charges financières (ann. XIII, D)	652/9	1.180	431
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	20.840	28.874
Perte courante avant impôts (−)	65/70	( )	( )

 © Banque Nationale de Belgique.

86.133 0618

T.V.A. 403.049.945

C5.

2. COMPTE DE RESULTATS
(sous la forme de liste) (suite)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
VI. Bénéfice courant avant impôts . . . (+)	*(70/65)*	20.840	28.874
Perte courante avant impôts . . . . (−)	*(65/70)*	( )	( )
VII. Produits exceptionnels	76	12.706	9.529
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés .	763	506	10
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A) .	764/9	12.200	9.519
VIII. Charges exceptionnelles . . . . . (−)	66	(549)	(16.103)
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662		
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663	183	1
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B) .	664/8	366	16.102
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration . . . . (−)	669	( )	( )
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts . (+)	70/66	32.997	22.300
Perte de l'exercice avant impôts . . (−)	66/70	( )	( )
X. Impôts sur le résultat . . . . (−)(+)	67/77	(13.145)	(7.450)
A. Impôts (ann. XV) . . . . . (−)	670/3	(13.600)	(7.965)
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	455	515
XI. Bénéfice de l'exercice . . . . . (+)	70/67	19.852	14.850
Perte de l'exercice . . . . . (−)	67/70	( )	( )
XII. Transfert aux réserves immunisées . . (−)	68	(360)	( )
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter . . .	*(70/68)*	19.492	14.850
Perte de l'exercice à affecter . . . (−)	*(68/70)*	( )	( )

 © Banque Nationale de Belgique.

86.133 0619

T.V.A. 403.049.945 C6.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. Bénéfice à affecter	70/69	19.564	14.922
Perte à affecter (−)	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	19.492	14.850
Perte de l'exercice à affecter (−)	68/70		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	72	72
Perte reportée de l'exercice précédent (−)	690		
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
1. sur le capital et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792		
C. Dotations aux réserves (−)	691/2	19.420	14.850
1. à la réserve légale	691	1.920	750
2. aux autres réserves	692	17.500	14.100
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter (−)	693	144	72
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (−)	694/6		
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

	Codes	Montants
I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT, *en milliers de francs* (rubrique 20 de l'actif)		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002	
. Amortissements (−)	8003	
. **Autres** (+)(−)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005	
dont : — Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts, primes de remboursement et autres frais d'établissement	200/2	
— Intérêts intercalaires	203	
— Frais de restructuration	204	

31.049. 25-10-84. © Banque Nationale de Belgique.

86.133 0620

T.V.A.	403.049.945	C7.

II. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, *en milliers de francs* (rubrique 21 de l'actif)

	Codes	1 Frais de recherche et de développement	2 Concessions, brevets, licences, etc.
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	801		
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802		
. Cessions et désaffectations (–)	803		
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(–)	804		
Au terme de l'exercice	805		
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR (–)			
Au terme de l'exercice précédent	806		
Mutations de l'exercice :			
. Actés	807		
. Repris (–)	808		
. Acquis de tiers	809		
. Annulés (–)	810		
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(–)	811		
Au terme de l'exercice	812		
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) – (c)	813		

	Codes	3 Goodwill	4 Acomptes versés
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	801	5.000	
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802		
. Cessions et désaffectations (–)	803		
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(–)	804		
Au terme de l'exercice	805	5.000	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR (–)			
Au terme de l'exercice précédent	806	3.334	
Mutations de l'exercice :			
. Actés	807	1.666	
. Repris (–)	808		
. Acquis de tiers	809		
. Annulés (–)	810		
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(–)	811		
Au terme de l'exercice	812	5.000	
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) – (c)	813	0	

 © Banque Nationale de Belgique.

T.V.A. 403.049.945

86.133 0621

C8.

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, *en milliers de francs* **(rubriques 22 à 27 de l'actif)**

	Codes	1 Terrains et constructions *(rubrique 22)*	2 Installations, machines et outillage *(rubrique 23)*	3 Mobilier et matériel roulant *(rubrique 24)*	4 Location-financement et droits similaires *(rubrique 25)*	5 Autres immobilisations corporelles *(rubrique 26)*	6 Immobilisations en cours et acomptes *(rubrique 27)*
a) VALEUR D'ACQUISITION							
Au terme de l'exercice précédent	815	83.665	29.078	8.047	34.128		
Mutations de l'exercice :							
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816		8.393	2.538	28.750		2.344
. Cessions et désaffectations (–)	817	( )	(4.511)	(250)	(3.785)	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(–)	818						
Au terme de l'exercice	819	83.665	32.960	10.335	59.093		2.344
b) PLUS-VALUES							
Au terme de l'exercice précédent	820						
Mutations de l'exercice :							
. Actées	821						
. Acquises de tiers	822						
. Annulées (–)	823	( )	( )	( )	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(–)	824						
Au terme de l'exercice	825						
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR (–)							
Au terme de l'exercice précédent	826	12.770	18.926	4.870	11.105		
Mutations de l'exercice :							
. Actés	827	2.262	7.229	1.227	19.427		
. Repris (–)	828	( )	(4.332)	(245)	(1.262)	( )	( )
. Acquis de tiers	829						
. Annulés (–)	830	( )	( )	( )	( )	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(–)	831						
Au terme de l'exercice	832	15.032	21.823	5.852	29.270		
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) – (c)	833	68.633	11.137	4.483	29.823		2.344
dont : . terrains et constructions	250						
. installations, machines et outillage	251				29.823		
. mobilier et matériel roulant	252						

31.049. 25-10-84. © Banque Nationale de Belgique.

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES, *en milliers de francs* (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	Entreprises 1 liées	2 avec un lien de participation	3 autres
1. Participations, actions et parts		*(rubrique 280)*	*(rubrique 282)*	*(rubrique 284)*
a) **VALEUR D'ACQUISITION**				
Au terme de l'exercice précédent	835	1.482		1.856
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	836			30
. Cessions et retraits (−)	837	( )	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(−)	838	(1.482)	1.482	
Au terme de l'exercice	839	0	1.482	1.886
b) **PLUS-VALUES**				
Au terme de l'exercice précédent	840			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	841			
. Acquises de tiers	842			
. Annulées (−)	843	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(−)	844			
Au terme de l'exercice	845			
c) **REDUCTIONS DE VALEUR** (−)				
Au terme de l'exercice précédent	846			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	847			
. Reprises (−)	848	( )	( )	( )
. Acquises de tiers	849			
. Annulées (−)	850	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(−)	851			
Au terme de l'exercice	852			
d) **MONTANTS NON APPELES** (−)				
Au terme de l'exercice précédent	853			
Mutations de l'exercice (+)(−)	854			
Au terme de l'exercice	855			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) − (c) − (d)	856		1.482	1.886
2. Créances		*(rubrique 281)*	*(rubrique 283)*	*(rubrique 285/8)*
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857			
Mutations de l'exercice :				
. Additions	858			
. Remboursements (−)	859	( )	( )	( )
. Réductions de valeur actées (−)	860	( )	( )	( )
. Réductions de valeur reprises	861			
. Différences de change (+)(−)	862			
. Autres (+)(−)	863			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864			
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES AU TERME DE L'EXERCICE	865			

 © Banque Nationale de Belgique.

T.V.A.	403.049.945

86.133 0623

C 10.

V. PARTICIPATIONS ET ACTIONS DETENUES DANS D'AUTRES SOCIETES

Sont mentionnées ci-après, les sociétés dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres sociétés dans lesquelles l'entreprise détient des actions (comprises dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) lorsque ces actions représentent 10 % au moins du capital souscrit.

Dénomination et siège	Actions détenues			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par filiales et sous-filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unités monétaires	Fonds propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (–) *(en milliers d'unités monétaires)*	
BOEHRINGER MANNHEIM PHARMA SNC - France	-	10		31.12.84	F.F.	2.155	156

 © Banque Nationale de Belgique.

86.133 0624

T.V.A. 403.049.945

C 11.

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE, AUTRES PLACEMENTS, *en milliers de francs* (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé (–)	8682	( )	( )
Titres à revenu fixe	52		
dont émis par des établissements de crédit.	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus	8686		
. de plus d'un mois à un an au plus	8687		
. de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION, *en milliers de francs*

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.

Exercice

VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants en milliers de francs	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
— Au terme de l'exercice précédent.	8700	50.000	xxxxxxxxxxxxxxxxx
— Modifications au cours de l'exercice :			
— Au terme de l'exercice	8701	50.000	xxxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
2.1. Catégories d'actions			
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
Nominatives	8702	xxxxxxxxxxxxxxxxx	50.000
Au porteur	8703	xxxxxxxxxxxxxxxxx	

 © Banque Nationale de Belgique.

86.133 0625

T.V.A. 403.049.945

C 12.

VIII. ETAT DU CAPITAL (suite)

	Codes	1 Montant non appelé (rubrique 101)	2 Montant appelé, non versé
		(en francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page)			
TOTAL	871		

	Codes	1 Montant du capital détenu (En milliers de francs)	2 Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
— la société elle-même	872		
— ses filiales et sous-filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS (montants en milliers de francs)			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT (en milliers de francs)	8751		

	Codes	1 Nombre de parts	2 Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : — détenues par la société elle-même	877		
— détenues par les filiales et sous-filiales	878		

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES, *en milliers de francs*

Ventilation de la rubrique 163/9 du passif si celle-ci représente un montant important.

	Exercice
Garanties techniques	4.092
Autres risques et charges	4.702

86.133 0626

T.V.A. 403.049.945 C 13.

X. ETAT DES DETTES, *en milliers de francs*

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) 1 échéant dans l'année (rubrique 42)	2 ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3 ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
Dettes financières	880			
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées	883	18.476	20.381	
4. Etablissements de crédit	884	3.000	28.000	
5. Autres emprunts	885			
Dettes commerciales	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
Acomptes reçus sur commandes	889			
Autres dettes	890			
TOTAL	891			

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1 les pouvoirs publics belges	2 des sûretés réelles constituées sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		
5. Autres emprunts	897		
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903		
2. Rémunérations et charges sociales	904		
Autres dettes	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	Codes	Exercice
1. **Impôts** (rubrique 450/3 du passif)		
a) Dettes fiscales échues	9072	
b) Dettes fiscales non échues	9073	11.495
c) Dettes fiscales estimées	450	2.983
2. **Rémunérations et charges sociales** (rubrique 454/9 du passif)		
a) Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	13.079

 © Banque Nationale de Belgique.

XI. COMPTES DE REGULARISATION, *en milliers de francs*

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.

	Exercice
Produits d'exploitation à reporter	3.894
Autres	2.698

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION, *en milliers de francs*, sauf C1

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70)

Ventilation par catégorie d'activité et marché géographique **à communiquer en annexe au document normalisé**, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74) dont : subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
C1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	9090	98	92
Ouvriers	9091		
Employés	9092	94	88
Personnel de direction	9093	4	4
Autres	9094		
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	109.792	99.201
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	30.062	22.848
c) Primes patronales pour assurances extra-légales	622		
d) Autres frais de personnel	623	4.189	4.669
e) Pensions	624		
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)			
Dotations (+); utilisations et reprises (−)	635		
D. REDUCTIONS DE VALEUR (Rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours			
. actées	9110	5.648	2.161
. reprises (−)	9111	( )	( )
2. Sur créances commerciales			
. actées	9112	1.852	4.604
. reprises (−)	9113	( )	( )
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions	9115	5.896	3.687
Utilisations et reprises (−)	9116	( )	( )
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	1.075	661
Autres	641/8		

 © Banque Nationale de Belgique.

86.133 0628

T.V.A. 403.049.945

C 15.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
XIII. RESULTATS FINANCIERS, *en milliers de francs*			
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
. subsides en capital	9125		
. subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits, s'ils sont importants.			
B. INTERETS ET CHARGES FINANCIERES PORTES A L'ACTIF	6503		
C. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)			
Actées	6510		
Reprises (–)	6511	( )	( )
D. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
Ventilation des autres charges, si elles sont importantes.			

	Codes	Exercice
XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS, *en milliers de francs*		
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), **s'ils sont importants.**		
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), **si elles sont importantes.**		
XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT, *en milliers de francs*		
A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice :	9134	13.600
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9135	10.618
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (–)	9136	( )
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)	9137	2.982
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs :	9138	
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)	9140	

31.049. 25-10-84. © Banque Nationale de Belgique.

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT, *en milliers de francs* (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes **ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME,** avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

Exercice

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)

	Codes	Exercice
1. Latences actives	9141	
— Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
2. Latences passives	9144	

XVI. AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS, *en milliers de francs*

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales portées en compte :			
1. à l'entreprise (déductibles)	9145	89.169	87.690
2. par l'entreprise	9146	164.175	130.965
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel	9147	31.631	26.334
2. précompte mobilier	9148	6.939	6.985

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, *en milliers de francs*

	Codes	Exercice
Dettes et engagements de tiers garantis par l'entreprise :		
. Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
. Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
. Autres dettes de tiers garanties par l'entreprise	9152	
. Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	

 © Banque Nationale de Belgique.

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, *en milliers de francs* (suite)

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres	Codes	Exercice — pour sureté de dettes et engagements	
		1 de l'entreprise	2 de tiers
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916	42.954	
.. montant de l'inscription	917	30.000	
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan :	Codes	Exercice
Engagements importants d'acquisition d'immobilisations		
Engagements importants de cession d'immobilisations		
Marchés à terme :		
. Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
. Marchandises vendues (à livrer)	9214	
. Devises achetées (à recevoir)	9215	
. Devises vendues (à livrer)	9216	

Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou prestations déjà effectuées

(éventuellement suite page .....)

Litiges importants et autres engagements importants

(éventuellement suite page .....)

 © Banque Nationale de Belgique.

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, *en milliers de francs* (suite)

Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

Code	Exercice
9220	

Pensions dont le service incombe à l'entreprise elle-même :

. montant estimé des engagements résultant pour l'entreprise de prestations déjà effectuées

. bases et méthodes de cette estimation

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION, *en milliers de francs*

	Codes	ENTREPRISES LIEES		ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		1 Exercice	Exercice précédent	2 Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925				
. participations	926			1.482	1.482
. créances : subordonnées	927				
autres	928				
2. CREANCES	929				
. à plus d'un an	930				
. à un an au plus	931				
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
. actions	933				
. créances	934				
4. DETTES	935				
. à plus d'un an	936				
. à un an au plus	937	500	731		
5. – DETTES ET ENGAGEMENTS GARANTIS PAR L'ENTREPRISE	938	28.000	28.000		
– DETTES ET ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE GARANTIS	939				
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	940				

 © Banque Nationale de Belgique.

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION, *en milliers de francs* (suite)

	Codes	ENTREPRISES LIEES		ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		1 Exercice	Exercice précédent	2 Exercice	Exercice précédent
7. RESULTATS FINANCIERS					
. PRODUITS					
.. des immobilisations financières	942				
.. des actifs circulants	943				
.. autres produits financiers	944				
. CHARGES					
.. des dettes	946		2.940		
.. autres charges financières	947				
8. CESSION D'ACTIFS IMMOBILISES					
. plus-values réalisées	948				
. moins-values réalisées	949				

Si l'entreprise détient dans une autre entreprise une participation à laquelle est attachée la moitié au moins du nombre des voix présentes ou représentées à la dernière assemblée générale de cette autre entreprise, mais ne considère pas celle-ci comme une filiale ou une sous-filiale :

Entreprise dans laquelle la participation est détenue	Motif pour lequel elle n'est pas considérée comme filiale ou sous-filiale

XIX. RELATIONS FINANCIERES, *en milliers de francs,* AVEC LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS

	Codes	Exercice
A. Créances existant à charge des administrateurs et gérants	9500	
B. Garanties constituées en leur faveur.	9501	
C. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
D. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :		
— aux administrateurs et gérants	9503	
— aux anciens administrateurs et gérants	9504	

Conditions principales relatives aux postes 9500, 9501 et 9502.

 © Banque Nationale de Belgique.

86.133 0633

BOEHRINGER PHARMA - Société Anonyme
Avenue des Croix de Guerre 90 - 1120 Bruxelles
R.C. Bruxelles n° 283.384
T.V.A. n° 403.049.945

RESUME DES REGLES D'EVALUATION — BILAN AU 31.12.1985

A. Immobilisations corporelles

- Les acquisitions sont comptabilisées au prix de revient d'achat.
- Les amortissements sont pratiqués en règle générale sur une base linéaire aux taux généralement admis par l'administration fiscale.
- Les acquisitions des années 1976, 1984 et 1985 dont le taux normal d'amortissement linéaire est inférieur à 20 % ont été amorties suivant le régime dégressif au taux de 20 %.
- Les investissements répondant aux critères énoncés par les lois de relance économique ont fait l'objet d'un amortissement de 100 %.

B. Immobilisations financières

- Les acquisitions sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'achat.
- Les réductions de valeurs seront actées en cas de dépréciation durables.

C. Stocks

- Les stocks de marchandises sont valorisés sur base d'un prix de revient moyen pondéré.

D. Créances et dettes en devises étrangères

Toutes les créances et dettes en devises étrangères sont valorisées en francs belges sur base du taux moyen de change du marché réglementé à la date du bilan.

Pour copie conforme,

R. LEYTENS
Directeur Financier

M. MASSART
Directeur Général

86.133 0634

S.A. BOEHRINGER PHARMA
Avenue des Croix de Guerre 90

1120 BRUXELLES

T.V.A. 403.049.945

RAPPORT DU COMMISSAIRE

A l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 1986.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire rapport quant à l'accomplissement de mon mandat de commissaire auprès de votre société pour l'exercice 1985.
J'ai procédé au contrôle approfondi des opérations effectuées par votre société.
J'ai pu obtenir de la direction et des préposés de la S.A. Boehringer Pharma toutes les informations requises pour l'exécution de mon contrôle.
J'ai pu tester la bonne organisation du système de contrôle interne de votre société.
La comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales applicables en la matière.
A mon avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent et les justifications données dans l'annexe sont adéquates.
Les règles d'évaluation adoptées respectent la continuité.
Le rapport de gestion de votre conseil d'administration contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.
La répartition proposée du bénéfice est conforme aux statuts et aux lois coordonnées sur les Sociétés Commerciales.
Je n'ai à formuler aucune réserve ni objection à l'égard des comptes annuels présentés.
Je vous invite dès lors à approuver sans réserves les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés par le Conseil d'Administration.

G. BASTIN
Commissaire

Pour copie conforme,

R. LEYTENS
Directeur Financier

M. MASSART
Directeur Général